

**Annexe au rapport final de la mission
subventionnée**

« Cellule volante environnement »

2010-2011



**Confédération Construction
Wallonne**

Construction, énergie & environnement

Baromètre de l'environnement

Objectifs

Chaque année la Confédération Construction Wallonne réalise une enquête relative à la gestion de l'environnement dans le secteur de la construction. En 2011, tout comme en 2010, le baromètre de l'environnement était consacré à la problématique de la gestion des déchets de construction.

En effet, ces dernières années, la législation relative aux déchets s'est renforcée et l'élimination des déchets est devenue de plus en plus onéreuse. Par ailleurs, le maître d'ouvrage est de plus en plus sensibilisé aux problématiques environnementales et certains critères environnementaux peuvent l'influencer lors du choix de l'entrepreneur.

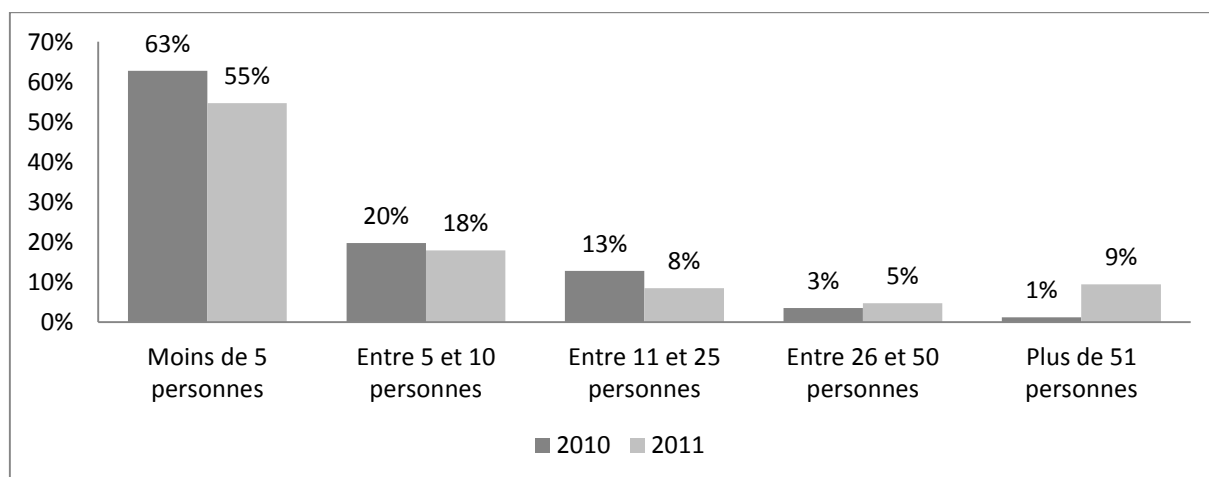
Pour ces raisons, la CCW a souhaité évaluer comment se positionnent les entreprises du secteur en matière de gestion des déchets.

L'enquête en ligne auprès de 4.000 entreprises affiliées à la CCW a été lancée le 3 novembre 2011. Un peu plus de 100 entreprises ont répondu au questionnaire (106 réponses valides).

Les résultats du baromètre de 2011 sont présentés ici en comparaison aux résultats de 2010, ceci dans le but d'observer (ou non) une évolution.

Résultats

Profil des entreprises

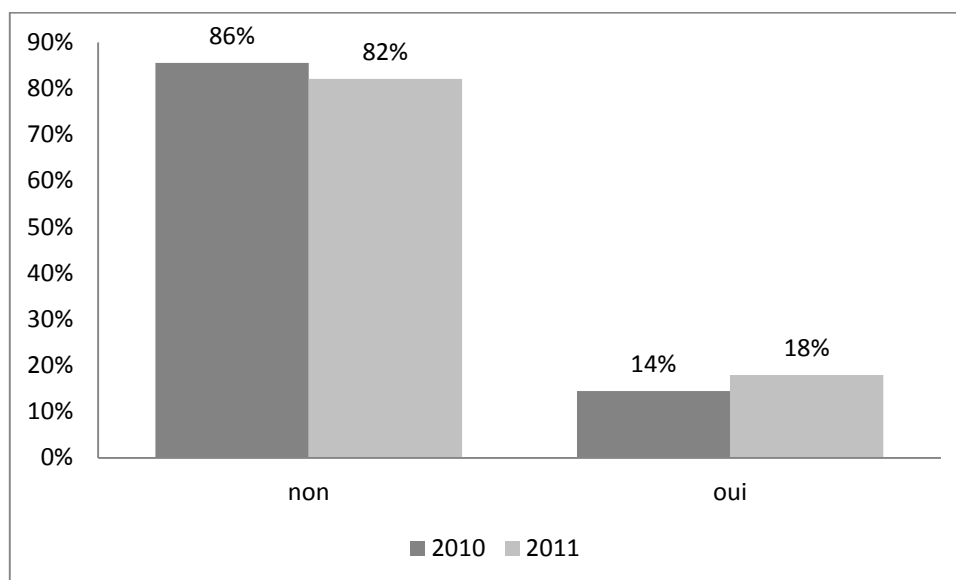


Ce sont surtout les petites entreprises qui ont répondu à l'enquête, ce sont en effet les entreprises les plus nombreuses. Cependant la participation des plus grosses entreprises (de plus de 51 personnes) a augmenté en comparaison à 2010.

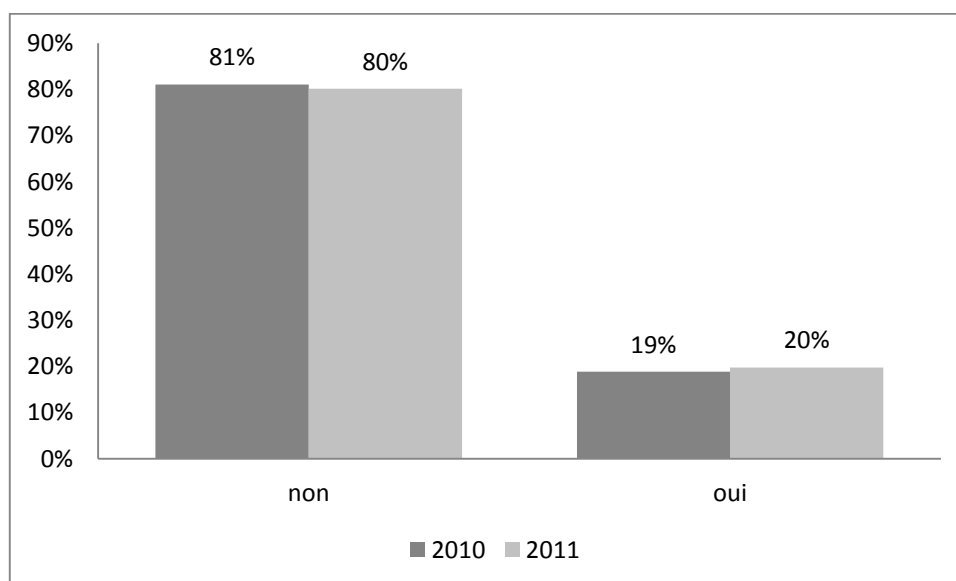
Tous les secteurs ont participé à cette enquête. Pour ceux qui se sont identifiés, les entreprises générales, les électriciens, les chauffagistes, et les menuisiers sont plus représentés.

Connaissance de ses déchets

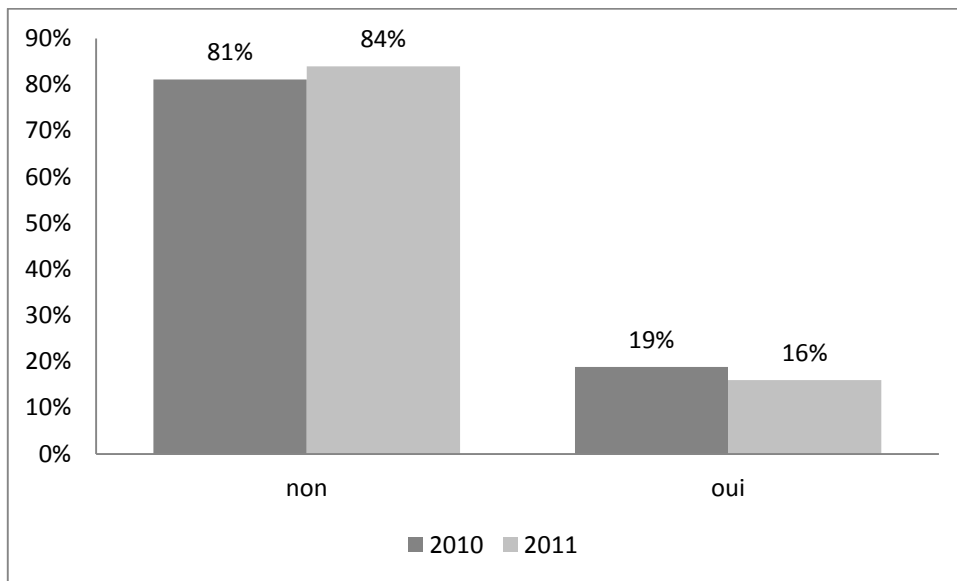
Connaissez-vous la quantité de déchets produite annuellement ?



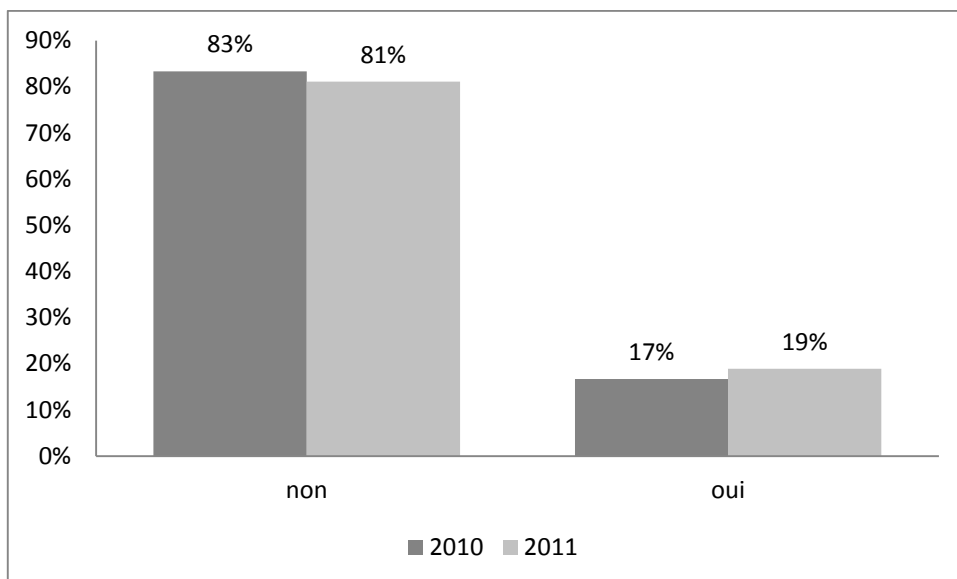
Connaissez-vous la quantité de déchets dangereux produite annuellement ?



Connaissez-vous la quantité de déchets non dangereux produite annuellement ?

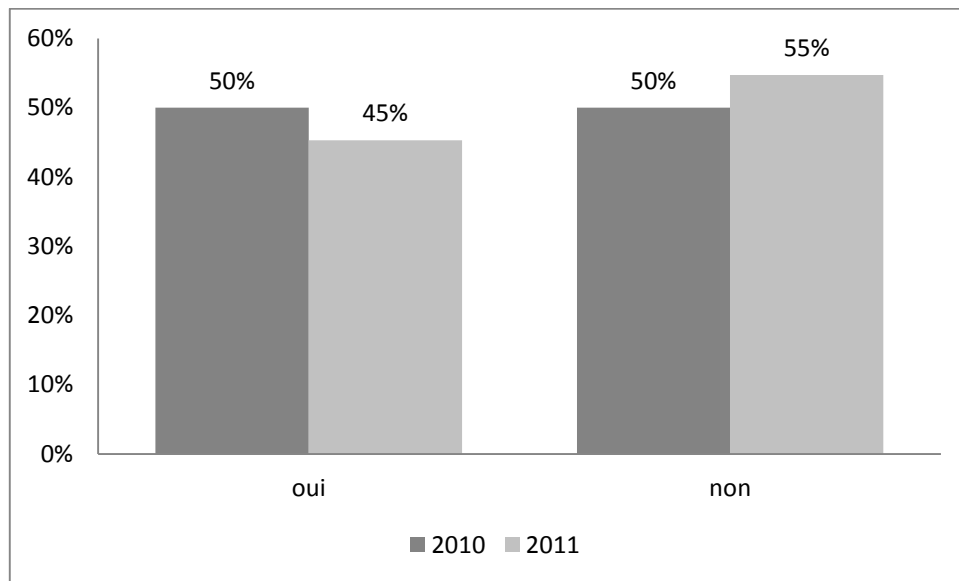


Connaissez-vous la quantité de déchets inerte produite annuellement ?



Une très grosse majorité des entrepreneurs ne connaissent pas la quantité de déchets qu'ils produisent annuellement que ce soit en mélange ou par classe.

Connaissez-vous le coût lié à la gestion de vos déchets ?



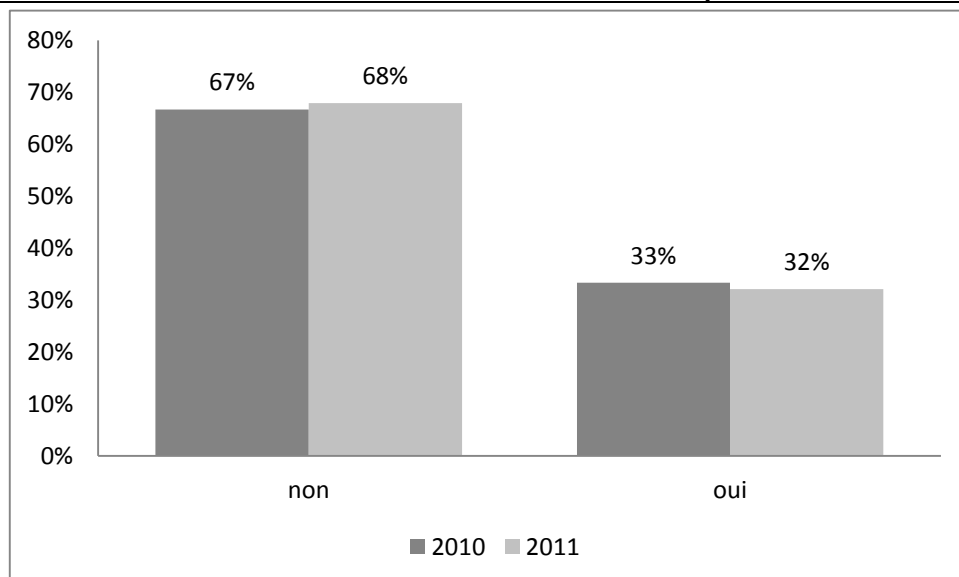
Cette figure montre qu'un peu plus de la moitié des entrepreneurs ne connaissent pas le coût lié à la gestion de leurs déchets. Il semble même que cette ignorance ait augmenté en 2011 par rapport à 2010.

Donc, une majorité des entreprises ne connaît pas la quantité de déchets produite par ses activités et la moitié des entreprises ignore le coût lié à la gestion de ses déchets.

Or, le suivi de ces indicateurs permettrait d'identifier les déchets dont la gestion est la plus coûteuse et ceux produits en plus grande quantité.

Ces données permettraient ensuite de mettre en évidence les faiblesses et points forts de la gestion en place, et enfin, d'identifier les possibilités d'amélioration.

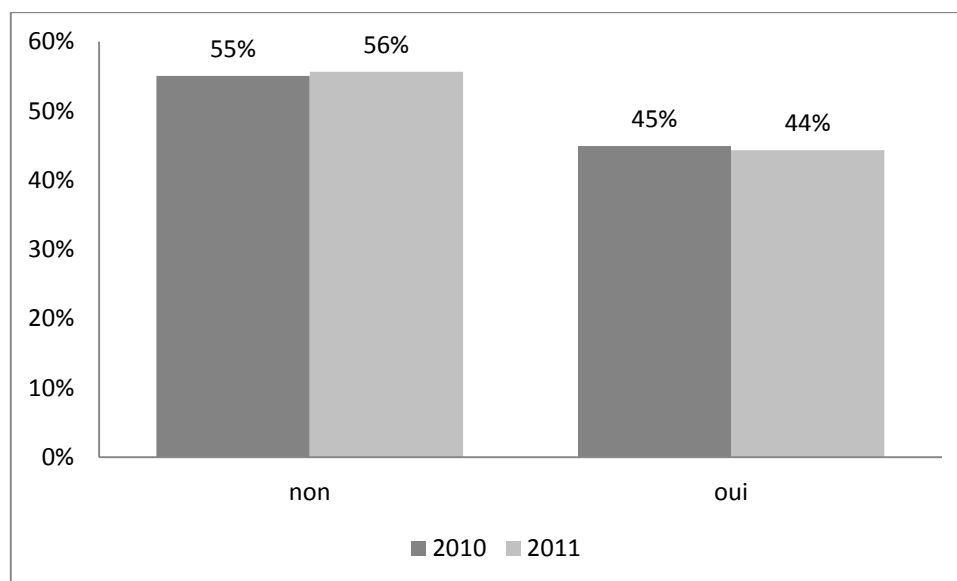
Eprouvez-vous des difficultés à trouver des filières de traitement pour certains de vos déchets ?



Un tiers des entreprises éprouve des difficultés pour trouver des filières de traitement pour certains déchets. Cette constatation est identique à l'année précédente.

Les déchets concernés sont essentiellement les suies, l'amiante et les déchets de peinture. En effet, si les quantités de ces déchets sont généralement réduites, leur coût d'élimination peut croître très rapidement.

Savez-vous ce que deviennent vos déchets, si oui, que deviennent vos déchets selon vous ?



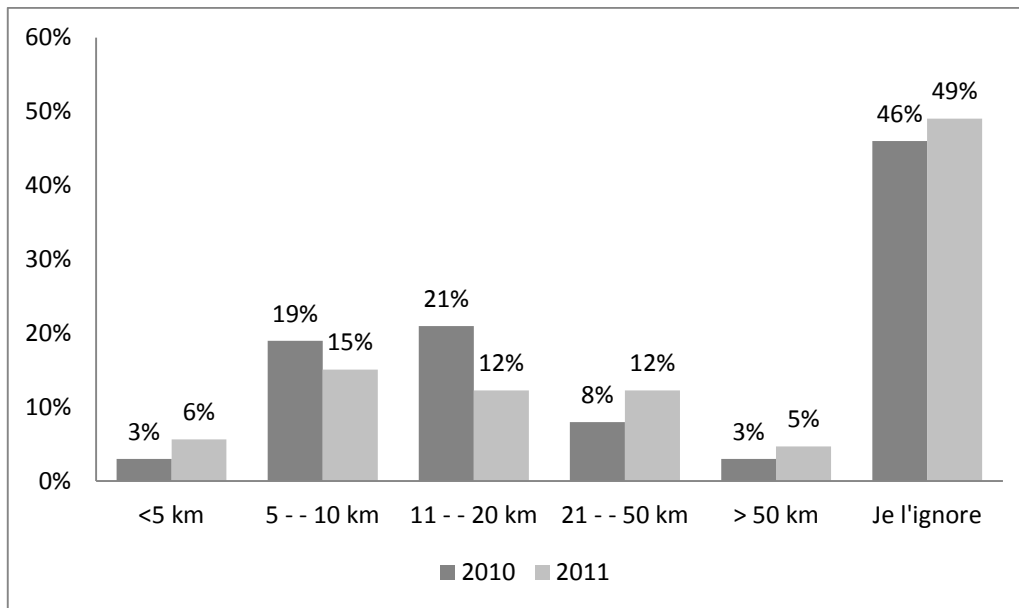
Environ 60% des entreprises ignorent le devenir de leurs déchets.

Les entreprises qui disent connaître la destination de leurs déchets pensent en majorité que leurs déchets sont recyclés, puis envoyés en CET, puis incinérés (avec ou sans récupération d'énergie).

En moyenne, quelle distance parcourez-vous pour déposer vos déchets en CTA ou en CET ?

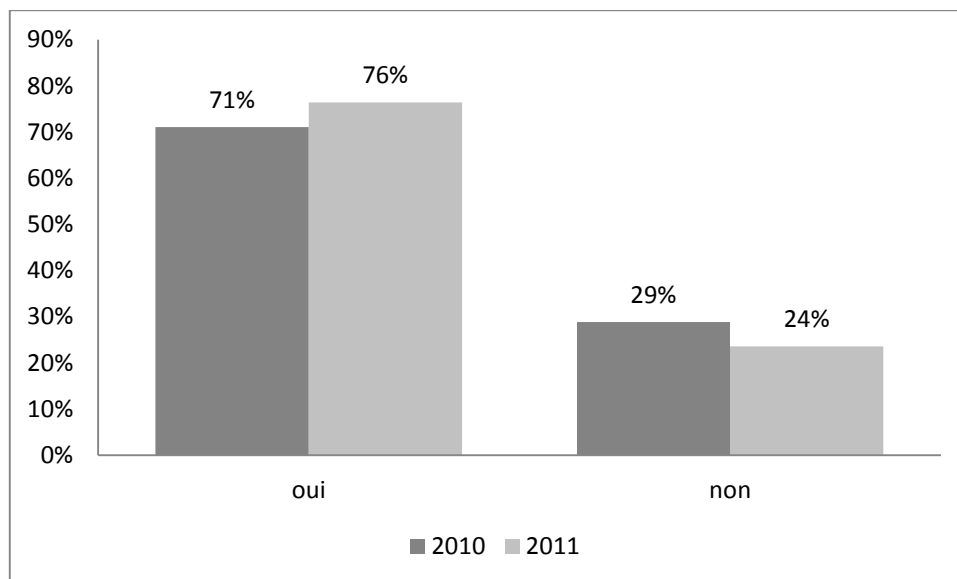
La moitié des entreprises ignore la distance parcourue pour le dépôt en CTA ou CET.

Peu d'entreprises parcourent plus de 50 km et un tiers des entreprises parcourt moins de 20 km.



Connaissance de la législation relative à la gestion des déchets

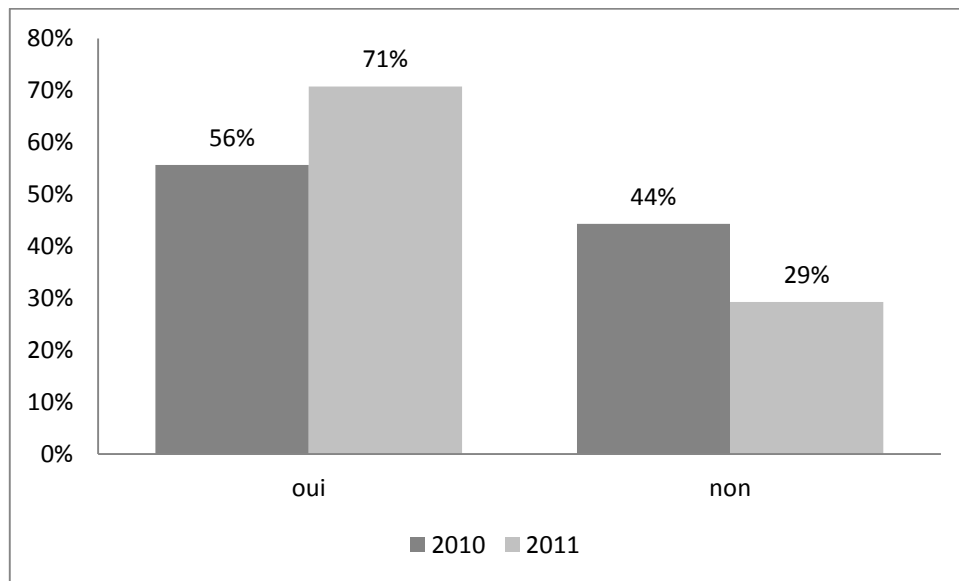
Regroupez-vous vos déchets de chantiers au siège de votre entreprise ?



Quasi 80 % des entreprises regroupent leurs déchets au siège de leur société. Les raisons qui les poussent à choisir cette option sont la diminution des coûts de transport, la facilité de tri (qui s'opère souvent au siège et pas sur chantier), la propreté des chantiers, etc.

Les entreprises qui ne regroupent pas leurs déchets invoquent principalement le manque de place au siège de l'entreprise et parfois la proximité d'un centre par rapport au chantier.

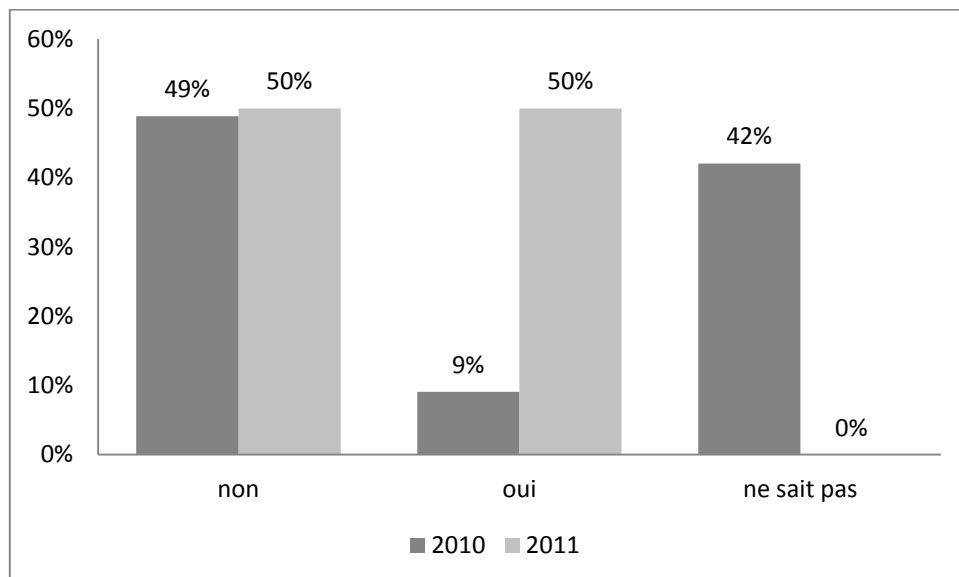
Gérez-vous vous-même vos déchets de chantier ?



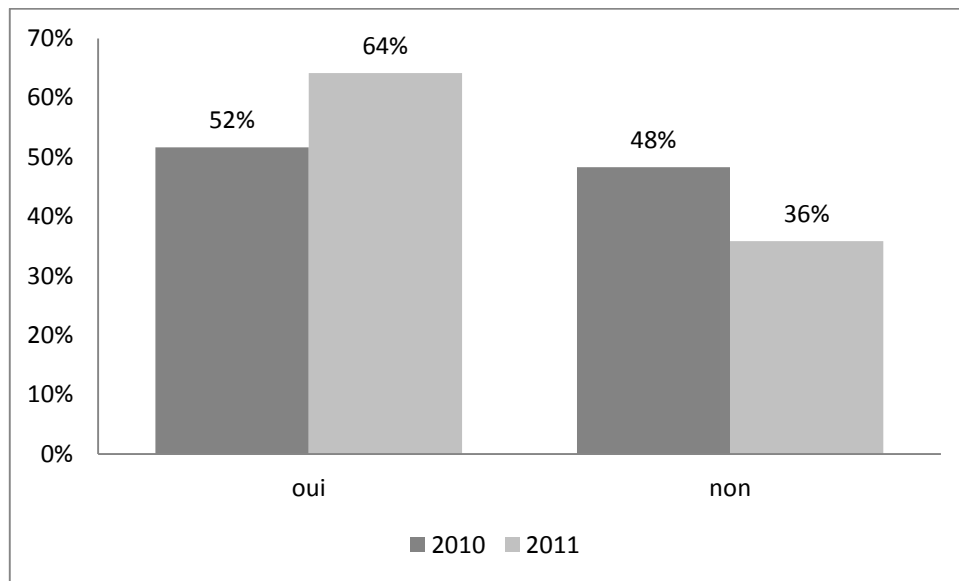
Un bonne partie des entreprises interrogées, soit 70 %, gèrent elles-mêmes leurs déchets. Ceci est une nette augmentation par rapport à 2010.

Cependant, 50 % ne possède pas d'enregistrement pour le transport des déchets.

En outre, il semblerait en comparaison à 2010, que toutes les entreprises ayant répondu à l'enquête connaissent leur statut d'enregistrement ou non, et que beaucoup sont enregistrées contrairement à 2010. Cela est probablement le résultat de l'intensification des contrôles et de l'information importante réalisée à ce sujet.



Conservez-vous les bons d'évacuation de vos déchets ?

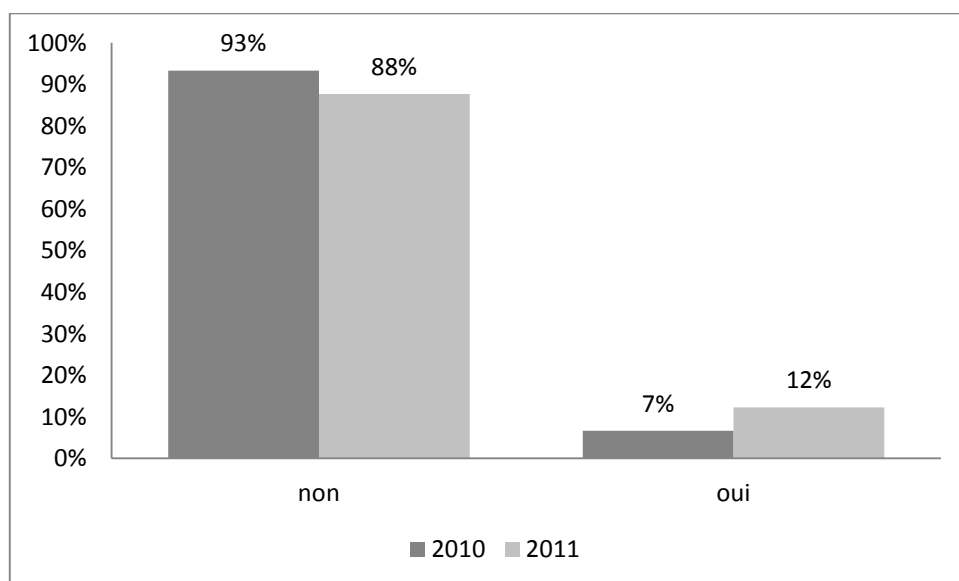


Un gros tiers des entreprises ne conserve pas les bons d'évacuation des déchets. Cela correspond à une nette amélioration en comparaison à 2010 ou quasi 50 % des entreprises ne les conservaient pas.

Cependant, seuls 64 % des entreprises conservent les bons, or celle-ci est une obligation légale très importante et facile à respecter.

Cette conservation permet la traçabilité des déchets et permet d'apporter la preuve aux autorités que les déchets sont gérés correctement.

Tenez-vous un registre des déchets produits sur votre chantier ?



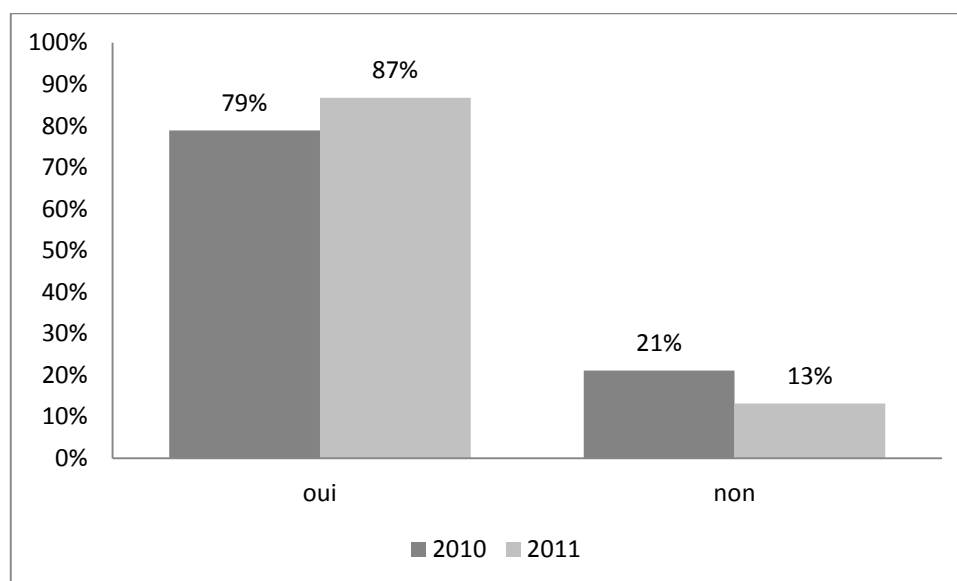
Une grande majorité des entreprises ne réalise pas de registre des déchets. Néanmoins, le nombre d'entreprises qui le font a augmenté en 2011.

Beaucoup d'entreprises ignorent qu'il y a des formalités administratives à accomplir lorsque l'on est producteur ou transporteur de déchets. Il y a encore un important travail de communication à faire aux entreprises dans ce domaine.

Des simplifications administratives et des outils seraient à mettre sur pied pour aider les entreprises à se mettre en ordre et à progresser dans leur démarche environnementale.

Comportements

Essayez-vous de réduire votre production de déchets ?



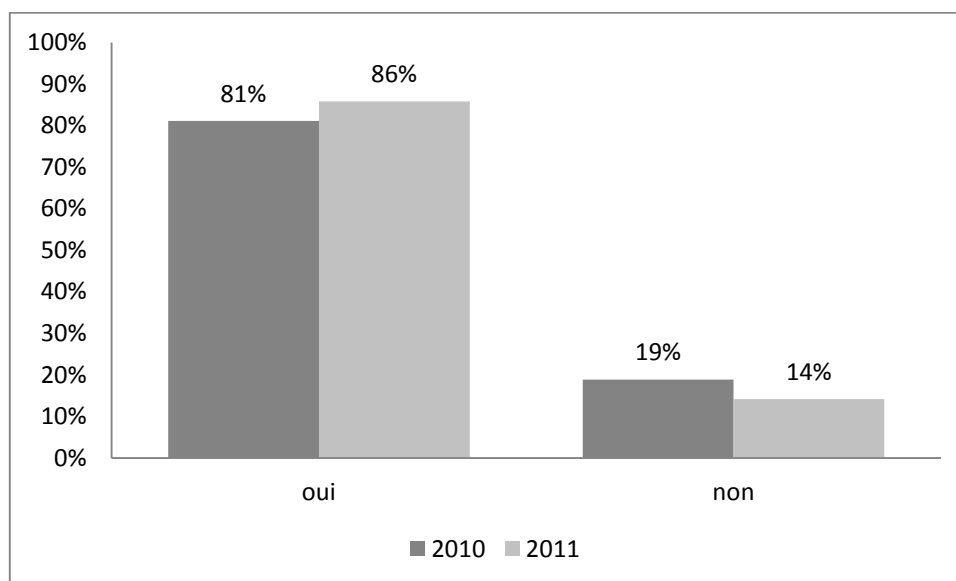
Une grande majorité des entreprises essaye de réduire sa production de déchets. Leur nombre est en augmentation par rapport à 2010.

Les entreprises le font par divers moyens tels que :

- La limitation des chutes
- La sensibilisation du personnel
- Le choix de produits dont les emballages génèrent moins de déchets
- La mise en place de procédure pour limiter les casses
- Etc.

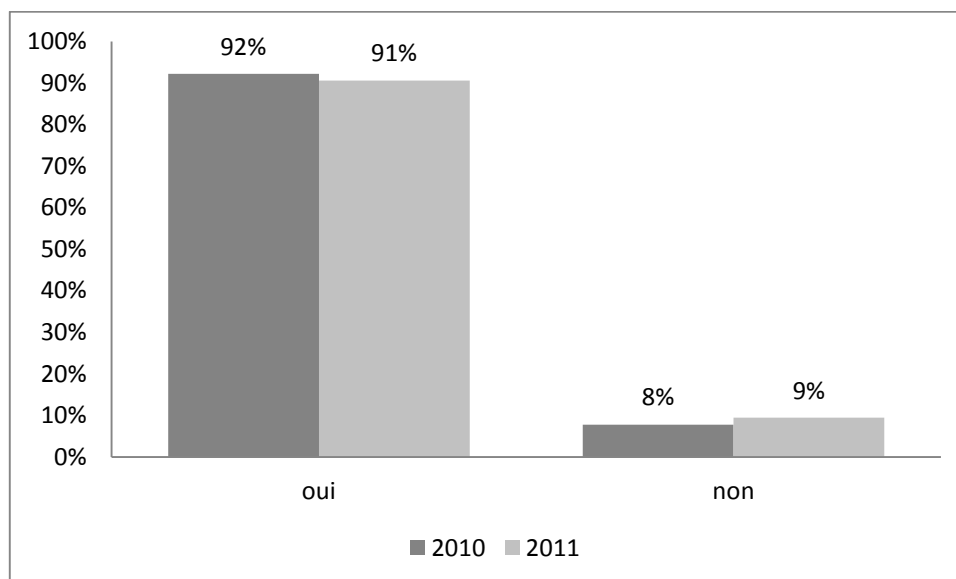
Certaines entreprises citent la revente des métaux, la réutilisation, le tri efficace, les sacs plastiques du Clean Site System et donc les orientations vers des filières de recyclage comme méthode de réduction des déchets. Cela montre une mauvaise compréhension de la question. En effet la question porte ici sur la réduction des déchets à la source, c'est-à-dire « *que puis-je faire en amont (i.d avant la production du déchet) pour que la quantité de déchets soit diminuée ?* ».

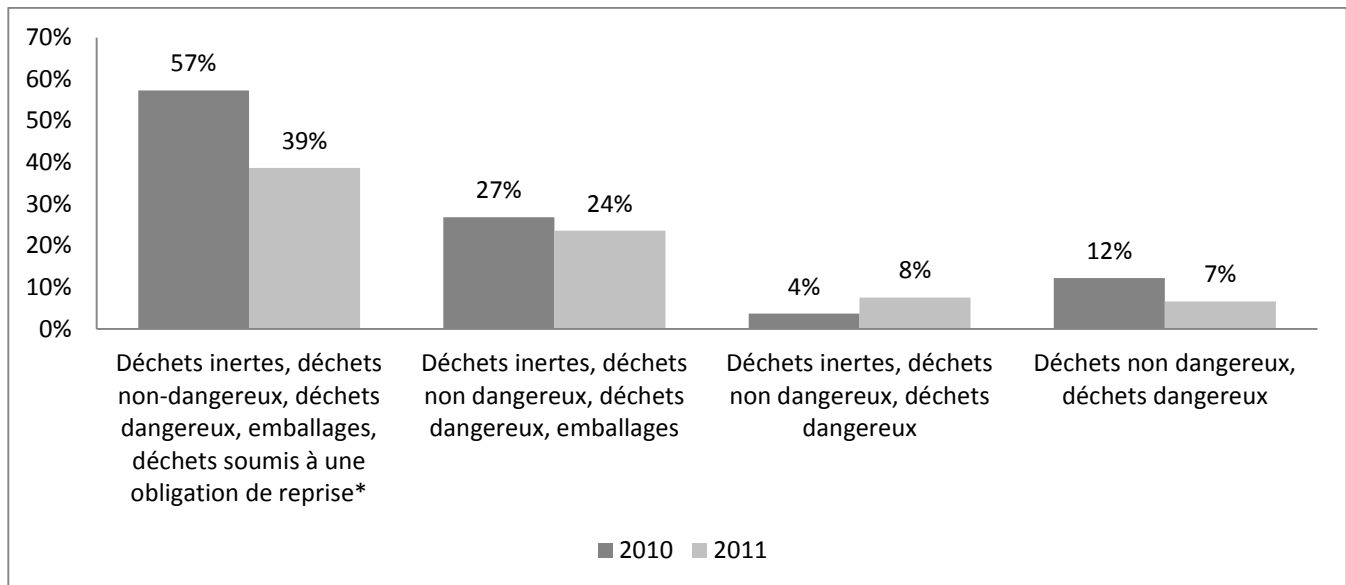
Sensibilisez-vous votre personnel à la gestion des déchets ?



Une grande majorité des entreprises sensibilisent leur personnel à la gestion des déchets.

Triez-vous vos déchets de chantiers ?





Une grande majorité des entreprises trient leurs déchets de chantiers.

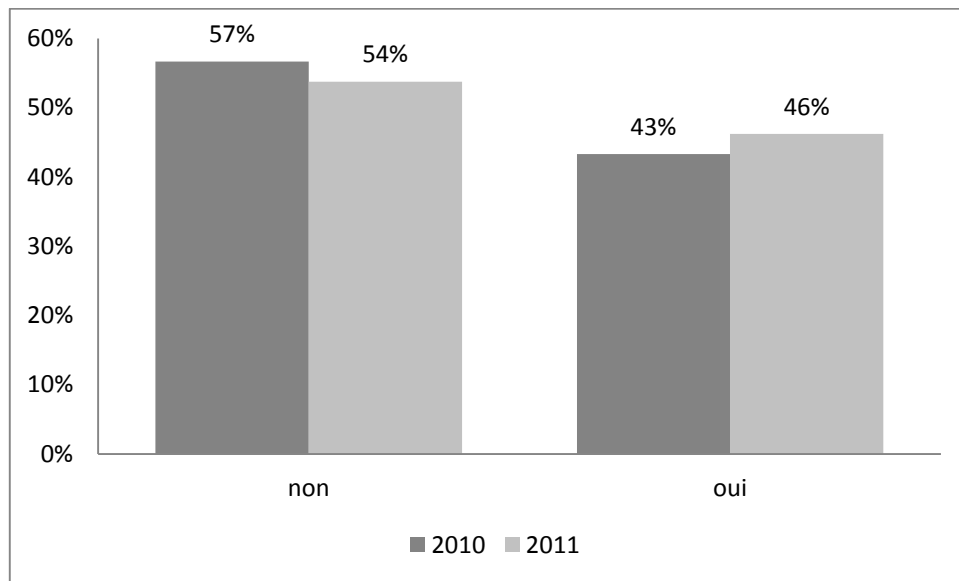
Les raisons principales invoquées sont la diminution des coûts, le respect des conditions d'acceptation des CTA et d'autres raisons « environnementales » (civisme, respect de l'environnement, éthique, etc.).

La faible proportion d'entreprises qui ne trient pas leurs déchets, invoquent le manque de place et la faible quantité de déchets qui ne sont pas suffisants pour que leur meilleure gestion ait un impact financier positif.

Une majorité (63 %) des entreprises réalisent un tri approfondi de leurs déchets (au moins quatre fractions).

Beaucoup disent ne pas avoir compris la question, il semblerait que les notions sur les différents types de déchets ne sont pas encore bien comprises.

Réutilisez-vous ou recyclez-vous certains déchets sur vos chantiers ?

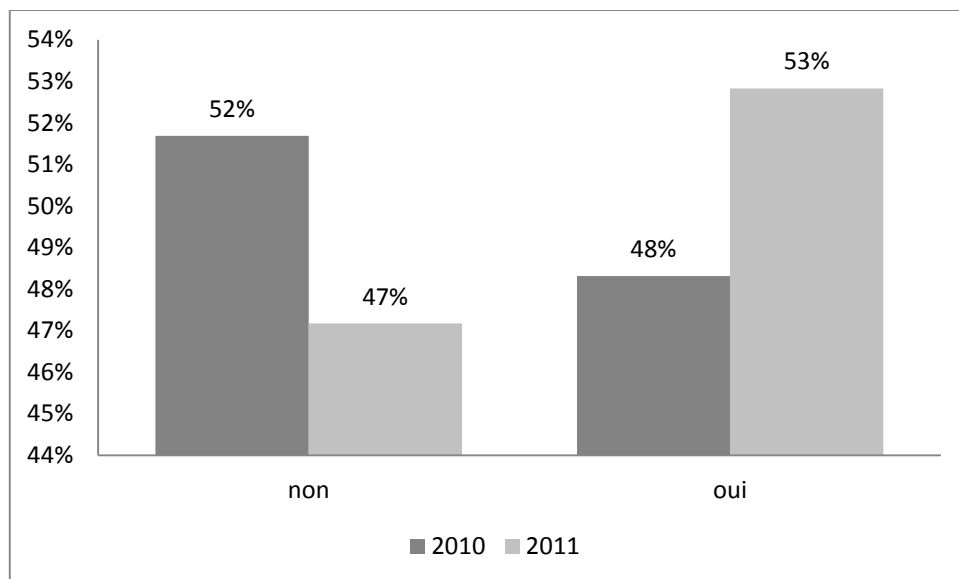


54 % des entreprises disent réutiliser ou recycler certains déchets.

Divers déchets sont cités (tuyauterie, isolant, zinc, etc.), les déchets de carrelages et de bois reviennent régulièrement pour compléter ou « boucher » des éléments. Egalement les déchets inertes pour du remblais.

Les entreprises citent le fait de brûler du bois pour le chauffage de leur atelier comme une opération de « réutilisation ou recyclage », ces termes sont donc mal compris.

Dans les contrats que vous établissez avec le maître d'ouvrage, insérez-vous un poste « déchets » ?



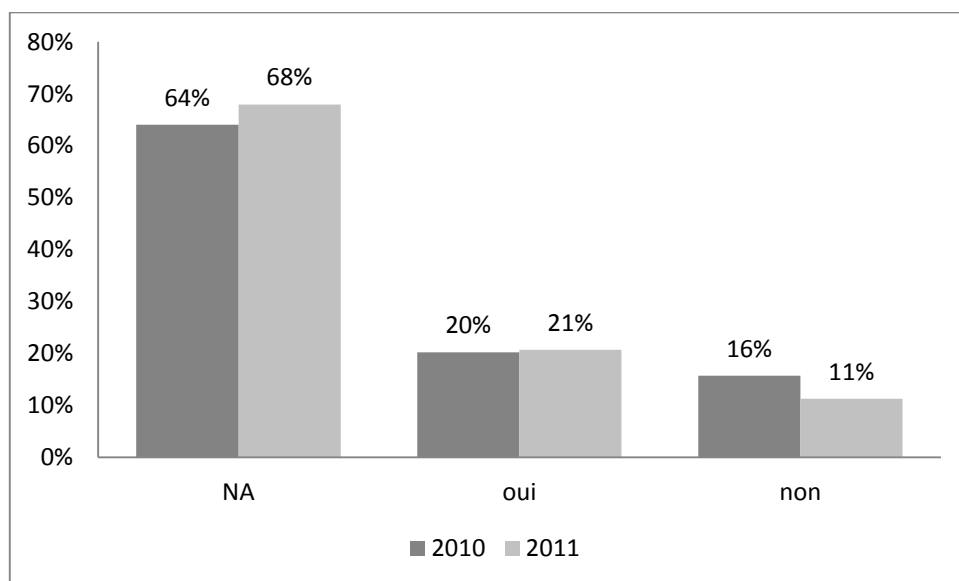
Un peu moins de la moitié des entreprises n'intègre pas un poste « déchets » dans leurs contrats. La raison la plus souvent invoquée est la peur de mentionner explicitement le coût de la gestion des

déchets par rapport à un concurrent qui ne le mettrait pas. La plupart l'intègrent dans leurs frais généraux car ils ne souhaitent pas « ajouter encore un poste ».

Les entrepreneurs craignent que le poste déchets intervienne dans le choix final de l'entrepreneur (facteur de concurrence).

Les entrepreneurs qui insèrent un poste déchets le font par transparence vis-à-vis du client et pour que celui-ci soit conscient de ce que la gestion des déchets représente par rapport au montant total des travaux.

Dans le cadre de marchés publics, en règle générale, le maître d'ouvrage vous impose-t-il de mettre en place un plan de gestion des déchets ?



Parmi les entreprises qui réalisent des marchés publics (32 % des entreprises qui ont répondu à l'enquête), 65 % se voient imposer la mise en place d'un plan de gestion des déchets.

Malgré une méconnaissance globale de leurs déchets et de la législation associée à leur gestion, les entrepreneurs font des efforts non négligeables pour gérer leurs déchets correctement.

Les efforts fournis sont de plusieurs types :

- Le tri des déchets est généralisé et souvent très poussé
- La réduction de la production de déchets couplée à une sensibilisation du personnel
- La réutilisation et le recyclage des déchets sur chantier

Conclusions

Le baromètre de l'environnement 2011 révèle certaines améliorations dans la gestion des déchets par les entrepreneurs. Mais il montre également certaines difficultés de compréhension et de grandes difficultés de gestion.

Dans l'ensemble, les entreprises sont sensibilisées à la thématique de la gestion des déchets. Cependant, des actions sont encore à prévoir pour faire connaître la législation et ses évolutions. Dans ce cadre, la cellule environnement organise, en collaboration avec les confédérations construction locales et l'administration, des séances d'informations sur les législations environnementales en vigueur dans le secteur de la construction.

Via l'enquête en ligne, 21 demandes de visites ont été faites et plusieurs questions quant aux difficultés pratiques de l'entrepreneur ont été posées.

Afin d'aider les entreprises à se mettre en conformité par rapport à la législation et à progresser dans leur démarche environnementale, la cellule environnement développe également des outils pratiques. Un « guide environnement » reprenant différentes fiches didactiques ayant trait à la gestion des déchets est en cours de réalisation et plusieurs fiches sont déjà disponibles.

Les thèmes suivants sont abordés :

1. Les différents types de déchets
2. Le stockage de déchets sur chantier
3. Le stockage de déchets au siège d'exploitation
4. Le transport de déchets en Wallonie
5. Le transfert transfrontalier de déchets
6. La valorisation des terres de déblais
7. La valorisation des déchets inertes
8. Les cribles et concasseurs sur chantier
9. Le stockage de carburant
10. Le stockage de combustible (mazout)
11. La mise hors service d'une citerne
12. L'amiante : friable et non-friable
13. Inventaire amiante et analyse de risque
14. Amiante non-friable : travaux de désamiantage
15. Les substances dangereuses
16. Le stockage des substances dangereuses

La cellule environnement répond à toutes vos questions en matière d'environnement : réglementation, recherche de filières d'élimination propres aux déchets de l'entreprise, accompagnement lors du remplissage de formulaires administratifs, amélioration de la gestion environnementale de l'entreprise, etc. N'hésitez donc pas à prendre contact avec nous.

Contact : Anne-Sophie Hallet, Conseillère Environnement, anne-sophie.hallet@ccw.be, 02/545 56 48.